

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

URBANISME ET CONSTRUCTION

Objet

Etude et réalisation
d'un bâtiment-relais
préaffecté à la Sté
ACTUEL INFORMATIQUE

86.075

DATE DE CONVOCATION

16

DATE D'AFFICHAGE

16

Nombre de conseillers

en exercice 33

Nombre de présents 29

Nombre de votants 33

POUR :

CONTRE :

ABSTENTIONS :

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

REQU A LA SOUS-PREFECTURE
ROCHEFORT, LE

16. JUIN 1986

APPLICATION LOI N°82213
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent quatre vingt six
le *Vingt Six Mai*

à 20 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de *Monsieur de LIPKOWSKI*

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - MM. FABER - TAP - BOUTET -
BUSSEREAU - DAUZIDOU - BENOIT - Mmes LAFAYE - RUCHET, Adjointe
M. BARBAT - Mme BARRAUD-DUCHERON - MM. BIROLLEAU - CANDAU -
CGUNIL - Mmes DE GAYE - DEVIGNE - PONTAN - GAUDIN - JEAN -
MM. LACOTTE - LAPERCHE - LE GUEUT - MARCONI - MONNARD - PAPEAU -
POTENNEC - REVOLAT - ROUDOT - THOMAS -

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. MOST par M. ROUDOT

M. BERNARD par M. BOUTET - Mme CENAC par Me TAP

M. GECFFROY par M. CANDAU

Absents : MM.

Mme DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

M. le rapporteur expose :

La Ville de ROYAN soucieuse de voir se développer l'emploi sur
son territoire et en particulier dans la Z.A.E.C. se doit de
favoriser le développement des activités industrielles en créant
des structures d'accueil.

./.

La Société ACTUEL INFOFORMATIQUE désirant installer ses activités de développement de progiciels et logiciels spécifiques, vente de progiciels standards, vente de matériel informatique, formation maintenance, construction de matériel informatique, la Ville pourrait construire un bâtiment relais préaffecté, le louer à l'entreprise pendant vingt trois (23) mois puis le lui vendre

Le coût de l'investissement s'élève à 1.400.000,00F.T.T.C. auquel il convient de déduire les subventions escomptées ci-après :

- | | |
|---|-----------|
| - Fonds d'Aide à l'Industrialisation
et au développement économique de la Chte-MMe | 420.000F. |
| - Etablissement Public Régional | 236.000F. |

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. le Rapporteur,
Vu l'avis favorable de la Commission des Travaux du 23 MAI 1986
Considérant qu'il est de l'intérêt de la Ville de développer l'emploi sur son territoire,

DECIDE :

- d'autoriser M. le député-maire ou M. le 1er Adjoint Agissant par délégation à signer les pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.
- de solliciter le concours financier de :
 - l'Etablissement Public Régional pour un montant de 236.000F.
 - du Conseil Général pour un montant de 420.000F.
- de réaliser un bâtiment relais préaffecté pour la Société ACTUEL INFOFORMATIQUE sur la Zone Industrielle, rue Denis PAPIN pour un montant de UN MILLION QUATRE CENT'S MILLE FRANCS T.T.C. (1.400.000F.), sous réserve de la prise en considération par le Fonds Départemental d'Aide à l'Industrialisation et au Développement Economique de la Charente Maritime, d'une part, par l'Etablissement Public Régional d'un concours de 236.000F., d'autre part.

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits,
ont signé au registre MM. Les Membres présents.

PR EXTRAIT CONFORME

Pr le Député-Maire,

L'Adjoint Délégué,

R. DAUZIDOU.



[Handwritten signature]

4. LES BUREAUX RELAIS.

REÇU A LA SOCIÉTÉ EN FRANCE
ROCHESOURT, LE

16. JUIN 1986

APPLICATION 1986/00212
du 2-3-1982

4.1 Le principe.

Pour pouvoir continuer le développement de notre entreprise, nous avons demandé à la municipalité de ROYAN de participer à une opération de bâtiment "relais".

La collectivité bénéficie d'une subvention départementale remboursable, calculée sur la base du coût T.T.C. de la seule construction. Elle est égale à 30% du coût, plafonnée à un million de francs et d'une subvention régionale remboursable de 20% du coût de la construction H.T. dans la limite de 500 000 francs.

4.2 Le plan de financement

Montant T.T.C. : 1 400 000 francs
 Montant H.T. : 1 180 000 francs
 T.V.A : 220 000 francs

REGNARD & ASSOCIÉS
 20000 ST-JEAN-DE-MARS
 16. JUNN 1986
 APPLICATION N° 10 000 000
 du 2-3-1984

Dans ce plan de financement nous n'avons pas pris en considération le montant de la T.V.A. Celle-ci étant récupérable, il est possible de mettre en place un financement particulier d'une durée de 24 mois prévoyant un différé de remboursement du capital pendant la dite durée.

Les calculs respectifs des montants des remboursements correspondant aux emprunts réalisés par la collectivité compte tenu des aides départementales et régionales, sont représentés dans le tableau suivant.

I	EMPLOIS	II	RESSOURCES	I
I	Investissement HT = 1 180 000,00	II	SUBVENTION F.D.A.I = 420 000,00	I
I	T.V.A = 0,00	II	SUBVENTION E.P.R. = 236 000,00	I
I		II	EMPRUNT CT = 0,00	I
I		II	EMPRUNT LT = 524 000,00	I
I		II		I
I	1 180 000,00	II	1 118 000,00	I
I		II		I

Répartition des remboursements

ANNÉES	F.D.A.T	S.P.R.	EMPRUNT 17	EMPRUNT 07	LOYER	REMOURS.
1			70 870,00	0,00	70 870,00	
2			70 870,00	3,00	70 870,00	
3	42 000,00	23 600,00	70 870,00			136 470,00
4	42 000,00	23 600,00	70 870,00			136 470,00
5	42 000,00	23 600,00	70 870,00			136 470,00
6	42 000,00	23 600,00	70 870,00			136 470,00
7	42 000,00	23 600,00	70 870,00			136 470,00
8	42 000,00	23 600,00	70 870,00			136 470,00
9	42 000,00	23 600,00	70 870,00			136 470,00
10	42 000,00	23 600,00	70 870,00			136 470,00
11	42 000,00	23 600,00	70 870,00			136 470,00
12	42 000,00	23 600,00	70 870,00			136 470,00
13			70 870,00			136 470,00
14			70 870,00			136 470,00
15			70 870,00			136 470,00
TOTAL	420 000,00	236 000,00	1063050,00	3,00	141 740,00	1577 310,00
					1 719 050,00	

RECU A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHES-SUR-LOGNON, 15

15. JUIN 1986

APPREHENSION N° 007502212
du 2-3-1982



Pour le Député-Maire
l'Adjoint-Délégué:

[Signature]

DÉPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT de ROCHEFORT-SUR-MER
VILLE DE ROYAN

PROMESSE D'ACHAT

RECU A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE
16. JUIN 1986
APPLICATION LOI N° 82-213
du 2-3-1982

Je soussigné *COHAUD Yvan, Directeur ACUTEL INFORMATIQUE*
31 AV. GAMBETTA 17200 ROYAN

promet et m'oblige à acquérir à l'amiable à la Ville de
ROYAN l'immeuble cadastré :

à *ROYAN* section *CJ* N° *560p*
adresse *Rue Denis PAPIN*

pour une surface de *2.320m²* sous réserve du bonnage

Cette vente sera faite sous les charges et conditions
ordinaires moyennant le prix global hors taxes de *120.640F.*

décomposé ainsi qu'il suit : *52F. X 2.320m² = 120.640F.*

M'engage à payer ladite somme comptant à la signature de
l'acte authentique qui devra intervenir dans un délai de SIX (6)
mois à compter de la date de la transmission du dossier au Notaire
chargé de la régularisation du dossier. Passé ce délai, le prix
précité sera automatiquement révisé par application de la formule
suivante :

$$P = Po \times \frac{BT01}{BT00}$$
 dans laquelle :

P..... Prix révisé
Po..... Prix d'origine convenu au jour de la
signature de la promesse d'achat
BT00... dernier indice Bâtiment National tous corps
d'état connu au jour de la signature de la
promesse d'achat
BT01 dernier indice Bâtiment National T.C.E. connu
au jour de la signature de l'acte de vente.

M'engage à prendre en charge les frais et honoraires du
Notaire et du Géomètre chargés de la régularisation de la vente.

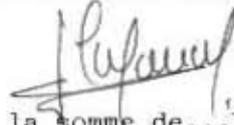
Accepte l'immeuble dans l'état au jour de la signature de
la présente. Il est précisé que le terrain est desservi par les
réseaux E.D.F., eau potable, eaux usées, et que les raccordements
sont à la charge de l'acquéreur.

*La présente promesse n'est consentie que sous réserve
de l'acceptation des bureaux relais.*

Pour le Député-Maire
l'Adjoint-Délégué:



ROYAN, le 29 Avril 1986



La mention "lu et approuvé pour la somme de...F (en toutes lettres)
doit être écrite de la main des promettants avant leur signature.



ETAT PARCELLAIRE

ACTUEL INFORMATIQUE

INDICATIONS CADASTRALES			SUPERFICIE	NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE INSCRIT A LA MATRICE CADASTRALE.
Section	Numéro	Lieudit		
CI	560p	Rue Denis Papin	2.320m ²	VILLE DE ROYAN RECU A LA SOUS-PREFECTURE ROYAN (CHARENTE-MER), LE 16. JUIN 1986 APPLICATION DU N° 832213 du 2-3-1982



Pour le Député-Maire
l'Adjoint-Délégué:

[Handwritten signature]

DERRIERE LE PONT



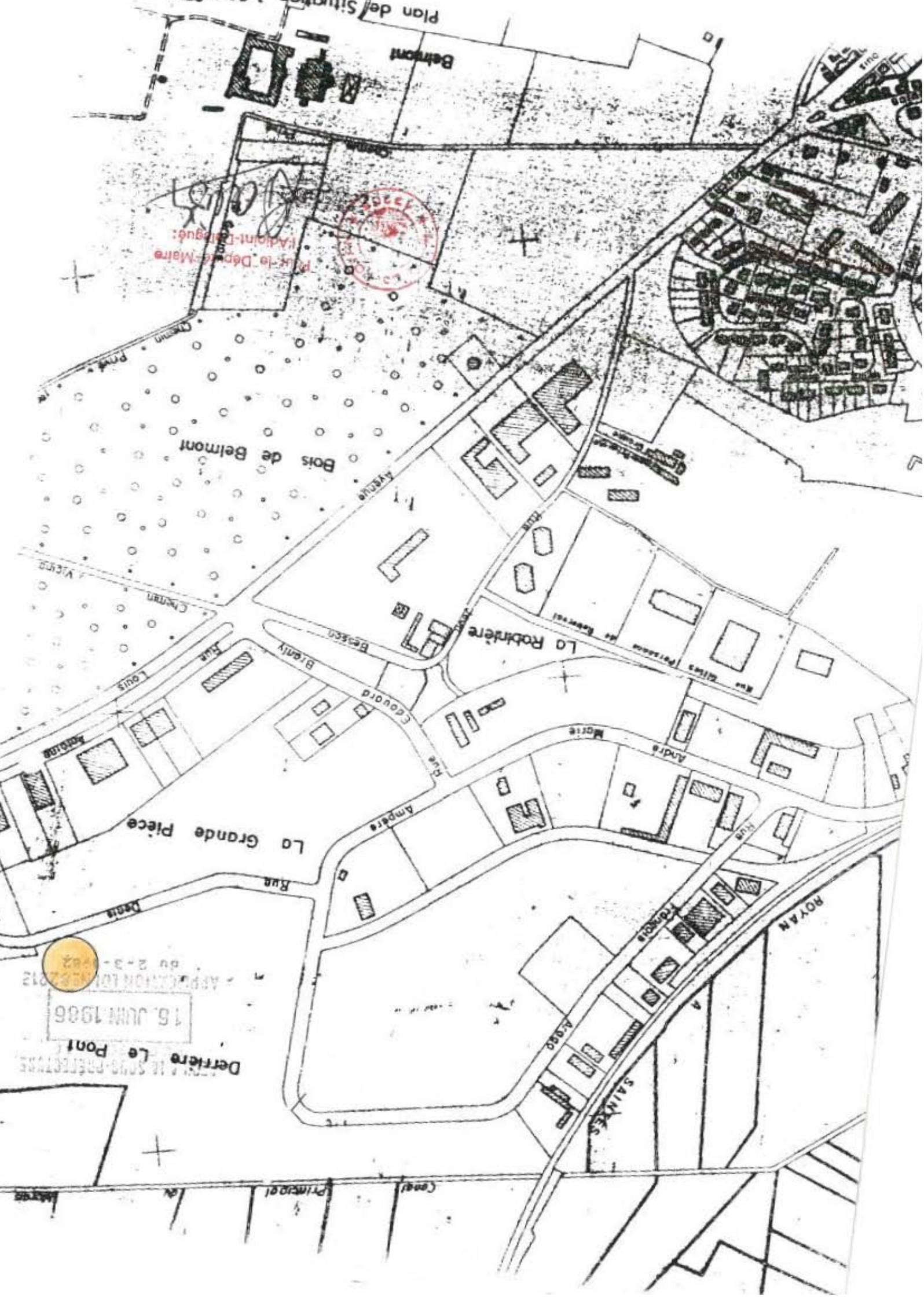
DEPUIS LA SOUS-PREFECTURE
 ROYAN, LE
 16 JUIN 1986
 APPLIQUÉ PAR LE N° 92218
 du 2-3-1982



Pour le Député-Maire
 Adjoint-Délégué
[Signature]

72
 a

ECHELLE 1/2000^{eme}



Belmont

Plan de la D'ep. - Maire
Adjoint - Esquissé



Bois de Belmont

La Robinière

La Grande Piece

SAINTE ROYAN

15 JUNE 1906

Derniere Le Pont

SOUS-PREFECTURE

DE

ROCHEFORT

JG/JP

REPUBLIQUE FRANCAISE

Le 16 Juillet 1986



Le SOUS-PREFET
COMMISSAIRE-ADJOINT DE LA REPUBLIQUE
de l'Arrondissement de ROCHEFORT

à

Monsieur le MAIRE

de - ROYAN -

OBJET : Etude et réalisation d'un bâtiment-relais préaffecté à la Sté
ACTUEL INFORMATIQUE
- Demande d'Aide du Département et de la Région -

REFER : Délibération du Conseil Municipal du 26 Mai 1986 -

Au cours de sa séance susvisée, votre conseil municipal a
décidé la réalisation de l'opération citée en objet.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que par courrier de
ce jour, j'ai adressé un exemplaire de la délibération dont il
s'agit à Monsieur le PREFET, COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE du Dépar-
tement de CHARENTE-MARITIME, pour que, sous son couvert, votre
demande soit transmise aux services compétents.

Vous ne manquerez pas d'être tenu informé de la suite qui
sera réservée à votre demande.

Le SOUS-PREFET,
COMMISSAIRE-ADJOINT DE LA REPUBLIQUE

SG: " DM du 26-5-86 "

copie ST (fait le 23-7)

André DELAHAYE